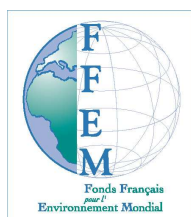




Amélioration des plans d'aménagement forestier
en matière sociale et environnementale
- Synthèse des connaissances -



Compte rendu de l'atelier régional de Libreville
29 novembre au 1^{er} décembre 2011



Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
ARTS	Adaptative Recce Transect Sampling
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CEB	Compagnie Equatoriale du Bois
CERAD	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique Centrale
CRDPI	Centre de Recherche sur la Durabilité et la Productivité des Plantes Industrielles
DAC	Demande d'Action Corrective
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts du Gabon
DME	Diamètre Minimum d'Exploitation
EFI	Exploitation à Faible Impact
EPI	Equipements de Protection Individuelle
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FSC	Forest Stewardship Council
GFTN	Global Forest and Trade Network
MEF	Ministère des Eaux et Forêts du Gabon
MEFCP	Ministère des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Pêche
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONFI	ONF International
ONG	Organisation non Gouvernementale
PAFC	PanAfrican Forest Certification
PAGEF	Projet d'Appui à la Gestion durable des forêts du Congo
PAO	Plan Annuel d'Opérations
PAPFPG	Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation de Plans d'Aménagement Forestier
RCA	République Centrafricaine
RCI	République de Côte d'Ivoire
RDC	République Démocratique du Congo
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund
ZSL	Zoological Society of London

1. Objectifs du projet ECOFORAF et de l'atelier au sein de la Composante 1

Le projet ECOFORAF « Appui à l'éco certification forestière en Afrique Centrale », financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et mis en œuvre par l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), s'adresse en priorité aux entreprises forestières mais vise une collaboration étroite avec les administrations forestières, la société civile et toutes les parties prenantes concernées pour l'amélioration des pratiques de gestion responsable et la progression de la certification forestière dans le bassin du Congo.

La force et l'originalité de ce projet tient au fait qu'il embrasse l'ensemble de la filière bois, depuis l'amont avec l'amélioration des plans d'aménagement, en particulier sur leurs composantes sociales et environnementales, jusqu'à l'aval en jouant sur les forces du marché. Avec un tel objectif de départ, la réussite du projet ECOFORAF tiendra à sa bonne synergie avec l'ensemble des initiatives existantes ou à venir et suppose une très bonne connaissance du secteur, de ses acteurs et de ses enjeux.

Dans le cadre de la Composante 1 « Amélioration des plans d'aménagement », les attendus sont :

1. la **réalisation d'une synthèse des connaissances** sur les volets sociaux et environnementaux de l'aménagement forestier dans le bassin du Congo et sa diffusion *via* **l'édition d'un manuel** ou un autre support adapté;
2. l'élaboration d'une **typologie des entreprises en matière d'aménagement forestier et de stratégie adoptée face à la certification forestière** et d'un **diagnostic** (social, organisationnel, environnemental) des plans d'aménagement de différentes entreprises ;
3. la formulation de **propositions d'améliorations** méthodologiques, techniques en vue de la certification des entreprises.

En décembre 2005, l'ATIBT a publié trois études sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines, traitant de la production forestière, des aspects sociaux et des aspects faunistiques. Ces études, communément appelées « Manuels ATIBT », servent encore aujourd'hui de références pour les professionnels, au premier rang desquels figurent les aménagistes des concessionnaires forestiers.

Depuis lors, des projets d'appui à l'élaboration de plans d'aménagement ont été initiés ou poursuivis, notamment au Gabon, au Congo, en République Centrafricaine. Des programmes de recherche et des partenariats entreprises/ONG touchant à la dynamique forestière, aux changements globaux, à la gestion de la faune dans les concessions forestières pour n'en citer que quelques uns sont en cours dans le bassin du Congo. En cinq années, les connaissances se sont enrichies.

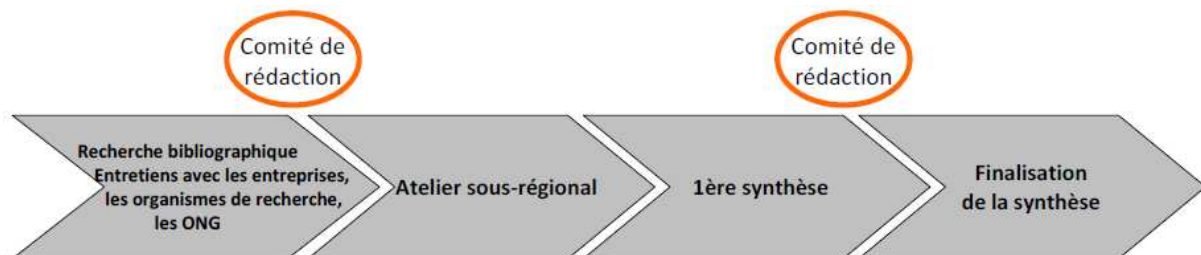
Dans le même temps, le bassin du Congo a vu la certification forestière FSC des 1^{ères} entreprises au Congo, au Cameroun et au Gabon. De 0 hectares certifiés en 2005, le bassin du Congo compte en 2011 près de 5 millions d'hectares certifiés FSC. Ce bond spectaculaire fait du second bassin forestier, après l'Amazonie, le premier en termes de surfaces de forêts tropicales naturelles gérées de façon responsable. La mise en œuvre des référentiels de certification (FSC, OLB, TLTV) a entraîné l'émergence de pratiques novatrices à l'initiative des entreprises en particulier sur l'approche partenariale en matière de développement local ou

encore sur l'identification des Forêts à Haute Valeur de Conservation. Les référentiels de certification forestière ont évolué tout comme les pratiques des entreprises. Enfin, les cadres légaux de la gestion forestière durable et de l'aménagement forestier dans les pays du bassin du Congo ont été confortés. Des documents cadre et des lignes directrices ont pu être établis dans certains domaines pour l'Afrique centrale.

Aussi, la synthèse des connaissances vise à mettre à disposition des administrations forestières des pays du bassin du Congo et des entreprises forestières soucieuses de faire évoluer leurs pratiques dans une optique de certification forestière de leur gestion, des exemples de bonnes pratiques sociales et environnementales à travers des fiches techniques regroupant des cas concrets de mise en œuvre pour les thématiques suivantes :

- (i) la gestion de la biodiversité et les Forêts à Haute Valeur de Conservation ;
- (ii) l'Exploitation à Faible Impact (EFI) ;
- (iii) la connaissance et le suivi écologique ;
- (iv) la faune ;
- (v) le social interne à l'entreprise ;
- (vi) le social externe à l'entreprise ;
- (vii) la gestion des déchets.

Afin de mener à bien l'élaboration de cette synthèse des connaissances, le consortium ONF International–TEREA-Nature+ a procédé selon les 4 phases présentées ci-dessous :



L'atelier de Libreville constitue une étape dans l'élaboration de la synthèse avec pour objectifs de :

- **Contribuer à la réalisation de la synthèse des connaissances** en matière sociale et environnementale transposables dans le bassin du Congo
- Développer les 1^{ères} bases de la **typologie des entreprises** forestières et la **grille d'analyse** qui seront utilisées lors des diagnostics
- **Pallier au déficit d'illustrations opérationnelles** actuel des fiches thématiques

2. Programme de l'atelier

MARDI 29 NOVEMBRE 2011

09:00	09:30	Accueil et inscription des participants	TEREA
09:30	09:45	Allocutions d'ouverture	Ministère des Eaux et Forêts + ATIBT
09:45	10:00	Le projet ECOFORAF	Marine LEBLANC, ATIBT
10:00	10:20	Objectifs de l'atelier	Julien DEMENOIS, ONF International
10:20	10:45	<i>Pause café</i>	
10:45	11:30	Social	Yann PETRUCCI, TEREA
11:30	12:00	Questions & discussion	
12:00	13:30	<i>Pause déjeuner</i>	
13:30	14:15	Zones de conservation et faune	Fred SEPULCHRE, Nature+ Tim RAYDEN Eric ARNHEN
14:15	14:45	Questions & discussion	
14:45	15:00	<i>Pause café</i>	
15:00	16:00	Recherche, suivi écologique	Fred SEPULCHRE, Nature+ Lambert YAO KOUADIO
16:00	16:30	Questions & discussion	

MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011

08:30	09:00	Exploitation à faible impact (yc déchets, intrants)	Julien DEMENOIS, ONF International Emmanuel ZOLA Auguste NDOUNA
09:00	09:30	Questions & discussion	
09:30	09:45	Présentation du fonctionnement de la journée : SOCIAL / EFI-INTRANTS / CONSERVATION-FAUNE-RECHERCHE	Julien DEMENOIS, ONF International
09:45	10:30	Objectifs du travail	
09:45	10:30	Travail en groupes thématiques	
10:30	11:00	<i>Pause café</i>	
11:00	12:30	Travail en groupes thématiques	
12:30	13:45	<i>Pause déjeuner</i>	
13:45	15:30	Travail en groupes thématiques	
15:30	15:45	<i>Pause café</i>	
15:45	17:00	Travail en groupes thématiques	

JEUDI 1er DECEMBRE 2011

09:00	10:30	Travail en groupes thématiques	
10:30	11:00	<i>Pause café</i>	
11:00	12:30	Restitution des groupes thématiques	
12:30	13:45	<i>Pause déjeuner</i>	
13:45	15:00	Restitution des groupes thématiques	
15:00	15:15	<i>Pause café</i>	
15:15	17:00	Restitution des groupes thématiques	
17:00	17:15	Allocutions de clôture	Autorités gabonaises + AFD+ ATIBT

3. Participants à l'atelier

Réprésentant	Organisme	Numéro de tel	Adresse mail
ARNHEM Eric	ZSL- Cameroun	00237 96223419	eric.arnhem@zsl.org
BIBANG Régis	PAPFFG	00241 07530779	bibangr@yahoo.fr
DEMARQUEZ Benoît	TEREA	00241 07164666	b.demarquez@terea.org
DEMENOIS Julien	ONF International	0033 668623029	julien.demenois@onf.fr
FORNI Eric	PAPFFG	00241 07492821	eric.forni@cirad.fr
MOURE OKOGHE Hermance	DGEF	0041 07893924	hermancenang@yahoo.fr
KONDAOULE Josiane	PARPAF - RCA	00236 70958280	jokondah@yahoo.fr
KOUADIO Lambert Yao	RCI	00225 03437869 / 44878646	lambertio10@yahoo.fr
LEBLANC Marine	ATIBT - France	0033 014423141	marine.leblanc@atibt.com
MAKOLOH François	WWF - RDC	00243 999957469	fmakoloh@wwfcarpo.org
MAPAGHA Delphin	DGEF	00241 761381	
MBARO Théodore	MEFCP/DGEFCP	00236 75503009	mbaro2011@yahoo.fr
MISSAMBA Lola Aimé Patrick	C R D P I - Congo	00242 066800082	mpatrilola@yahoo.fr
MVE Ivan	TEREA - Gabon	00241 04299316	i.mve@terea.org
ANDEME Nadège	PAPFFG	00241 07385098	andeme_nadge2002@yahoo.fr
NANA Nelly	CERAD - Yaoundé	00237 74 39 63 45	djanda_nelly@yahoo.fr
NDOUNA ANGO Auguste	PAPFFG	00241 06261641	auguste.tffgabon@gmail.com
NSO Paulin	CEB	00241 06122053	paulin.nsonka@preciouswood.com
ONDO Rose	PAFC/CURFOD - Gabon	00241 07840803	ondorose@yahoo.fr
OYABI Gillia	TEREA - Gabon	00241 04151409	contact@terea.org
PETRUCCI Yann	TEREA - France	0033 0678958877	y.petrucchi@terea.org
RAYDEN Tim	WCS - Gabon	00241 04185811	trayden@wcs.org
SEPULCHRE Frédéric	Nature +	0032 485082057	fred.sepulchre@gmail.com
ZOLA MVIBUDULU Emmanuel	SIFORCO - RDC	243998635215 / 818110706	emmanuel.zolam@yahoo.fr

4. Synthèse des discussions lors de l'atelier et décisions prises

L'administration forestière gabonaise nous a honoré de sa présence et pris part activement à l'atelier. Les travaux ont été ouverts par M. Mapaga, Directeur des Etudes, de la Programmation, de la Réglementation et de la Communication à la Direction Générale des Forêts du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon, représentant de M. Koumba Zaou, Directeur Général des Forêts. Les travaux se sont ensuite concentrés sur la présentation des différentes fiches thématiques, afin d'initier les travaux en groupes thématiques des jours suivants.

- **Présentation des fiches, discussions et premiers éléments de conclusion des groupes de travail**

Social Externe :

Lors des échanges, le problème de zones réclamées par plusieurs communautés (l'une l'occupant actuellement, l'autre l'ayant occupée par le passé) a été mentionné. Dans ce cas, l'entreprise doit s'en remettre aux autorités afin de résoudre le potentiel conflit. Pour le cas de la RD Congo, l'administration déconcentrée doit jouer un rôle important dans ces cas là et dans la contractualisation avec les entreprises et les communautés. Par ailleurs, l'attente de bénéfices issus de la forêt engendre des réclamations de la part de populations ayant migré mais revendiquant une occupation ancienne des zones de concession.

La méthode de calcul de la surface des séries agricoles a été discutée, celle-ci dépendant de facteurs tels que le temps de jachère. Or si ces paramètres ne sont pas contrôlés, les hypothèses de calcul peuvent être erronées. La contractualisation avec les communautés semble un facteur essentiel sur ce point également.

Il semble également qu'il existe un risque que les populations ne soient pas associées au processus d'élaboration des série agricoles qui restent alors une élaboration théorique de bureau. Sur ce point, il est rappelé qu'au Gabon la consultation des populations locales est implicite dans les textes juridiques mais essentielle.

Social Interne :

Il ressort des échanges que le fait de proposer de la nourriture de base à des prix abordables a un impact très fort sur la chasse. Il faut envisager de subventionner la viande afin de la proposer à un prix inférieur à celui de la viande de brousse.

Concernant le cadre juridique des aspects sociaux internes, il est rappelé que le code du travail gabonais est très détaillé dans le domaine.

Le fait de ne pas aborder la thématique du « Social Interne » dans les plans d'aménagement peut donner l'impression aux employés d'être lésés. Il semble donc important de mettre en place un plan de gestion interne. Il ressort également qu'il faut s'appuyer sur les plans d'aménagement, les plans quinquennaux et les plans annuels d'opération (PAO) afin de rendre de plus en plus opérationnels les dispositions en matière de sociale interne mais aussi vérifiables pour donner lieu à une évaluation.

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI), les habitudes des employés peuvent être un frein à leur utilisation correcte pouvant entraîner des demandes d'actions correctives (DAC) majeures pour des entreprises certifiées. Le cas d'employés ayant coupé le bout de leurs gants a été mentionné.

Lors de ces discussions, il est ressorti qu'il est nécessaire d'aborder de manière transversale dans les groupes de travail :

- A quel niveau doit-on insérer les recommandations des fiches : plan d'aménagement, plan quinquennal ou PAO ?
- Nécessité d'évaluer les coûts de mise en œuvre des recommandations afin de voir ce qui est réaliste. L'ajout du niveau d'investissement résulte de cette remarque.



Photo 1 – Représentants des administrations forestières de RCA et du Gabon

Zones de conservation :

La question de l'existence de hautes valeurs de conservation (HVC) de type 2 en Afrique centrale a été posée. Au Gabon, il n'en existe pas actuellement. En revanche, c'est un point de discussion pour la RD Congo par exemple.

Sur le pourcentage de surface à mettre en protection, il est rappelé que l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) préconise 10% de la surface de la concession, ces 10 % incluant les zones en conservation et les zones en protection. Au Gabon par exemple, il n'existe pas de pourcentage minimum. Si le principe de fixer un seuil minimal lors de l'aménagement et de le faire évoluer, notamment à partir des informations complémentaires issues des inventaires d'exploitation, est intéressant, il semble aussi utile de mettre à profit le retour d'expérience pouvant déjà exister afin d'être éventuellement plus précis dès l'élaboration du plan d'aménagement.

Par ailleurs, si la surface de la série de conservation est connue dès la phase d'élaboration des plans d'aménagement, la série de protection est quant à elle définie de façon évolutive et dépend grandement du type de peuplements présents sur la concession. Il est par conséquent difficile de prévoir la surface qu'elle va concerner.

Dans un souci d'opérationnalité, il serait utile de préciser les normes d'intervention dans les séries de conservation et de protection.

Faune :

Il est rappelé que pour le Gabon, les normes d'aménagement précisent les mesures exigées pour le contrôle de la chasse. Il s'agit notamment de l'interdiction de transport de gibier dans les véhicules des sociétés forestières, la période d'ouverture et de fermeture de la chasse, la sensibilisation obligatoire, le recensement des armes.

En matière de contrôle de la chasse, il apparaît que la connaissance des pratiques alimentaires locales est importante afin de prévenir les menaces sur la faune en dépendent. Par ailleurs, l'implication des populations locales dans la lutte contre le braconnage est une disposition mise en place dans certaines concessions certifiées qui semble porter ses fruits. Les populations locales peuvent en effet faciliter le contrôle des accès et jouer le rôle d'informateurs.

En ce qui concerne la technique d'inventaire des *recce* (marche de reconnaissance), les discussions ont porté sur la largeur des relevés. Elle est de 1,5 m mais est aussi opportuniste pour des espèces rares comme les éléphants.

Il est précisé également que la technique ARTS est pertinente pour les espèces agrégatives dont la distribution territoriale est hétérogène. La longueur des transects de 250 m est fonction de l'espèce étudiée. La vitesse de progression de l'équipe est de l'ordre de 5 à 6 km/jour.

Suivi écologique des essences commerciales :

Lors des discussions, il est précisé que la liste des espèces qui peuvent être replantées suite à l'exploitation devrait être basée sur une analyse de la structure des populations des essences (densités, taux de reconstitution, allure des courbes diamétriques), selon un schéma proposé dans la fiche.

Un délai de l'ordre de 6 mois entre l'exploitation et la plantation dans les trouées est respecté. Cela permet de limiter en partie l'effet de compétition lié aux espèces héliophiles ou aux lianes tout en permettant un accès aux sites.

Suite à la présentation de Lambert Yao Kouadio, des précisions sont demandées sur l'existence éventuelle de courbes phénologiques sur la production de fruits par arbre. Ces données n'existent pas à ce jour.

La cause la plus fréquente de mortalité des plants dans les trouées d'abattage est le déracinement par les animaux.

L'intérêt sylvicole et économique de la technique est posé. En effet, la plantation de Moabi en trouée d'abattage permettrait d'obtenir un Moabi exploitable à 150 ans. Il ressort des résultats que pour obtenir une tige émergente, il est nécessaire de planter 5 tiges par trouée. Etant donné les dégâts d'exploitation, il semble que la probabilité que ce plant de Moabi soit blessé lors des 4 à 5 rotations qui vont suivre est élevé.

Exploitation à Faible Impact/Déchets :

Il est fait remarqué que la cartographie sociale doit permettre d'identifier des zones à soustraire à l'exploitation forestière.

L'interdiction d'exploiter des zones où la pente est supérieure à 30 % est discutée. Certaines zones du Cameroun ou du Gabon seraient alors inexploitable. Le type de sol doit être pris en compte de même que le type d'engins utilisés.

Si l'interdiction de débarder sous la pluie est consensuelle, son interdiction en saison des pluies est sujette à discussion. Il semble qu'il est important de considérer le type de sols, les sols sableux étant à priori plus propices à une exploitation en conditions pluvieuses que des sols hydromorphes et argileux. Là aussi, le type d'engins utilisés est important (pneus/chenilles).

Des clarifications sur l'intérêt et le surcoût engendré par le comptage de tiges inférieures au diamètre minimum d'exploitation (DME) lors de l'inventaire d'exploitation sont attendues. Ces points seront discutés dans le groupe de travail. Le marquage d'arbres inférieurs au DME pourrait être à la source de confusion pour les abatteurs sur le terrain. En RD Congo, les pisteurs de SIFORCO marquent à la peinture les arbres à réserver sans que cela n'engendre de confusion par la suite.

La pertinence des plantations sur les parcs à grumes est posée. Le problème principal est celui de la compaction du sol. Le décompactage est une opération coûteuse. Il est donc préconisé de planter en bordures de parc uniquement.

Suite à la présentation du projet OIBT sur l'EFI au Gabon, des précisions sont demandées sur l'existence d'une évaluation quantitative entre les impacts d'une exploitation conventionnelle et d'une exploitation à faible impact. Ce travail est en cours de réalisation dans le cadre d'une thèse.

Le formateur qui a été formé dans le cadre de ce projet a été embauché par la suite dans une entreprise forestière.

Il est souligné enfin que l'engagement dans la durée des entreprises en matière d'EFI est un vrai enjeu. Ce point devra être discuté en groupe de travail.

En matière de déchets, la remarque est faite sur la difficulté du recyclage, faute de filière avale existante (ex : huiles usagées, pneus usagés).

- **Travail en groupes**

Les travaux en groupes se sont déroulés pendant un jour et demi. Les participants ont revu chacune des fiches thématiques en apportant des corrections, des modifications. L'ensemble de ces amendements a été consigné par le Consortium ONFI-TEREA-Nature+ afin de les intégrer dans une nouvelle version des fiches thématiques.

Les échanges au sein des groupes ont été particulièrement constructifs et riches permettant d'accroître la qualité du contenu des fiches thématiques. La priorisation en vue de la certification forestière a fait l'objet d'une attention particulière. Les dénominations des 3 étapes ont été modifiées. Un ordre de priorité de mise en œuvre de 1 à 3, traduisant l'approche pas à pas voulue par le Consortium, a été retenu.



Photo 2 – Participants d'un groupe de travail thématique

- **Restitution finale**

Les objectifs initiaux de l'atelier ont été dans leur ensemble atteints. Les diapositives ci-dessus ont été présentées au représentant du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon, M. Mapaga, et au représentant de l'Agence Française de Développement, M. Liabastre.

Comme il a été précisé à cette occasion, les 7 fiches thématiques ont été discutées dans les groupes de travail pendant la moitié de la durée de l'atelier. Toutes les rubriques ont été abordées, permettant de les corriger, les enrichir voire dans certains cas les réorganiser afin d'accroître leur lisibilité. La diversité des experts, tant d'un point de vue thématique que géographique a permis de conforter le caractère opérationnel de ces fiches. Le niveau d'investissement (financier, technique, humain) des actions prioritaires a ainsi pu être évalué à dire d'expert.

Si la grille d'analyse qui sera utilisée pour les diagnostics en entreprises n'a pu être élaborée lors des travaux de l'atelier, faute de temps, les priorités en vue de la certification forestière qui ont été définies serviront de socle à celle-ci.

Les améliorations issues des travaux conduits lors de l'atelier vont être intégrées par le Consortium ONFI-TEREA-Nature+ d'ici la fin décembre 2011. Cette nouvelle version des fiches sera transmise en janvier 2012 à l'ensemble des participants de l'atelier afin de poursuivre le recueil des commentaires. Les fiches seront également envoyées via l'ATIBT aux entreprises forestières de la sous-région et aux syndicats forestiers. Un enjeu d'implication et de consensus avec les entreprises forestières a été relevé par les participants à l'atelier parmi lesquels seuls deux étaient issus des sociétés forestières. A ce jour, l'objectif est de disposer d'une version finalisée de la synthèse des connaissances pour la fin du 1^{er} trimestre 2012. La question de la diffusion de cette synthèse est apparue comme essentielle pour les participants. Celle-ci devra pouvoir être la plus large possible et s'appuyer sur différents types de supports au besoin (informatique, papier).

L'atelier a été clôturé par M. Mapaga, Directeur des Etudes, de la Programmation, de la Réglementation et de la Communication à la Direction Générale des Forêts du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon.

Objectifs de l'atelier et résultats atteints



- **Contribuer à la réalisation de la synthèse des connaissances** en matière sociale et environnementale transposables dans le bassin du Congo ✓
- Développer les 1ères bases de la **typologie des entreprises** forestières et la **grille d'analyse** qui seront utilisées lors des diagnostics ✓ X
- **Pallier au déficit d'illustrations opérationnelles** ✓

Contribution à la réalisation de la synthèse



- La moitié de l'atelier dédié à ce travail à travers 3 groupes de travail
- Un balayage complet des fiches (cadre juridique, déclinaisons pratiques, définition de priorités)
- Des fiches enrichies dans leur contenu et réorganisées au besoin
- Des contributions partagées lors de la restitution en plénière

Grille d'analyse pour les diagnostics d'entreprises

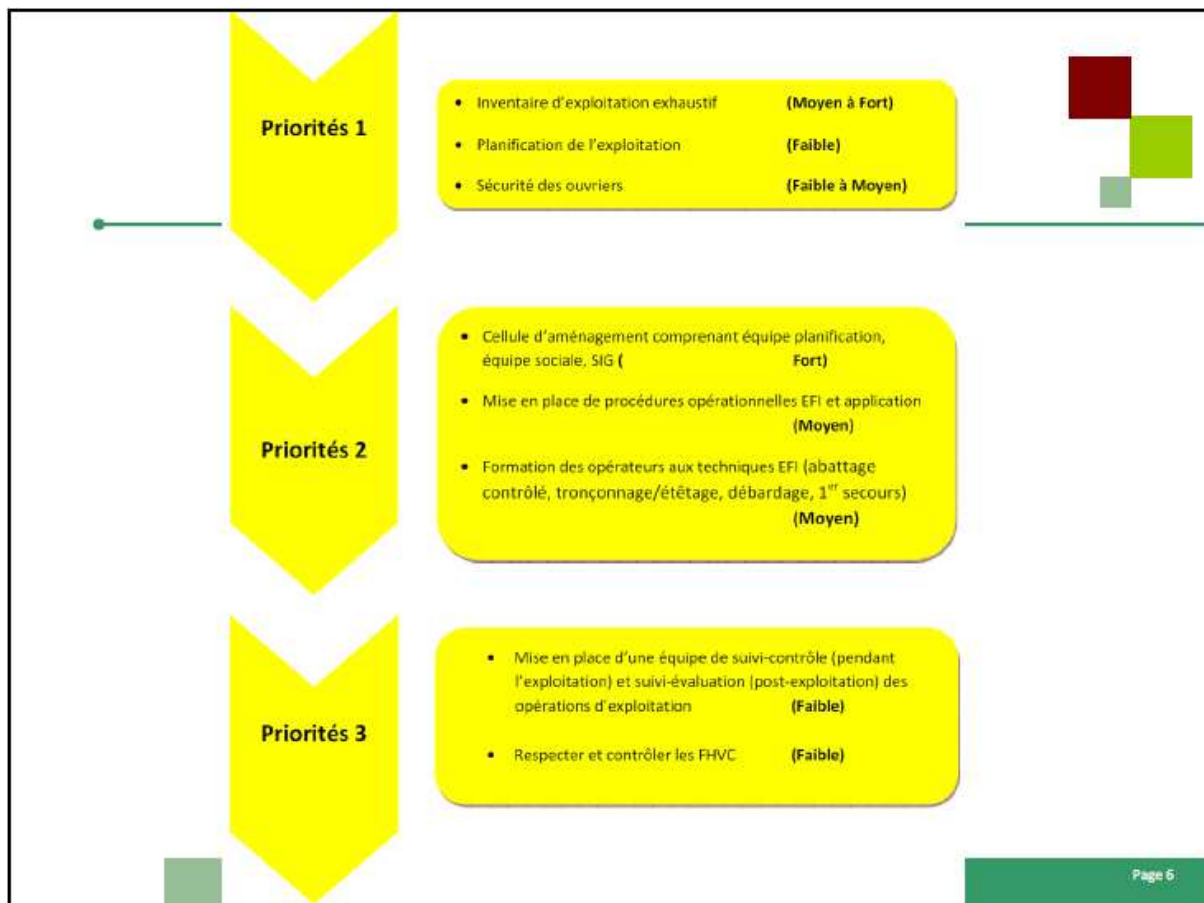


- Déficit de temps pour aborder spécifiquement ce travail
- Cependant, les priorités en vue de la certification serviront de base de travail

Illustrations opérationnelles



- Groupe d'experts variés de l'ensemble de la sous-région
- Photographies des pratiques d'entreprises
- Niveaux d'investissement (financier, technique, humain) des priorités précisés



Et après l'atelier ?

- Version modifiée des fiches thématiques suite à l'atelier → **fin décembre 2011**
- Envoi des versions modifiées des fiches aux participants de l'atelier → **début janvier 2012**
- Envoi des fiches aux entreprises forestières → **début janvier 2012**
- Réception des commentaires sur les fiches → **février 2012**
- Finalisation de la synthèse des connaissances → **mars 2012**
- **Mode de diffusion à préciser : votre avis nous intéresse**

Atelier Libreville – ECOFORAF Composante 1

Page 7

5. Evaluation de l'atelier par les participants et observations

Globalement, l'ensemble des participants a été satisfait du contenu technique et du déroulement de l'atelier. Celui-ci apparaît avoir répondu à leurs attentes (échanges d'expériences, prise de contact, ...). Les échanges ont été, selon les participants, productifs et enrichissants grâce à la diversité de l'expertise présente.

Des améliorations en terme de communication préalablement à l'atelier ont été mentionnées (logistique, invitation, cadrage des présentations, lecture des fiches).

Au-delà de ce bilan positif, les participants ont attiré l'attention de l'ATIBT et du Consortium sur les points suivants :

- La participation et l'adhésion des entreprises forestières au contenu des fiches thématiques sous peine de ne pas constater d'évolutions des pratiques sur le terrain. A cet égard, la méthodologie de recueil des commentaires des entreprises forestières devra être précisée ;
- La diffusion de la synthèse des connaissances auprès des entreprises forestières et des administrations forestières. Celle-ci doit permettre d'appuyer l'évolution des pratiques en vue de la certification forestière. Sur ce point, une diffusion de la synthèse dans un format papier a été demandée ;
- La pérennisation d'une plate-forme d'échanges techniques dans le bassin du Congo sur le format de ce qui a été fait lors de cet atelier.

Des 1^{ers} éléments de réponse ont pu être apportés par l'ATIBT et le Consortium sur ces différents points.

En ce qui concerne la participation des entreprises, l'ATIBT va s'appuyer sur son réseau de membres, parmi lesquels les syndicats d'Afrique Centrale. La diffusion quant à elle devrait pouvoir s'appuyer sur ce même réseau, mais également sur les projets d'appui à l'aménagement forestier dans le bassin du Congo tels que le PAPPFG, le PAGEF ... ou encore les plates-formes telles que les GFTN du WWF. Les diagnostics qui seront réalisés dans les entreprises forestières dans la suite de la mise en œuvre de la Composante 1 du projet ECOFORAF seront également une opportunité pour diffuser les fiches et en expliquer le contenu directement aux entreprises forestières. L'AFD et le MEF ont invité l'ATIBT et le Consortium à explorer tous les supports possibles, l'AFD se déclarant ouverte à toute proposition de leur part.

Pour ce qui est de la plate-forme technique d'échanges, cet outil pourrait être développé afin d'entretenir la dynamique initiée avec l'atelier et offrir aux experts de la sous région un espace de discussions techniques et d'échanges d'expériences. Le cadre du projet ECOFORAF prévoit l'organisation d'un nouvel atelier régional au 1^{er} trimestre 2012 au Cameroun, à l'issue des diagnostics d'entreprises.